

## 34780 - Le jeûne de six jours de Shawwal est-il réprouvé comme le prétendent certains ulémas ?

### La question

Que pensez-vous du fait de jeûner six jours de Shawwal après le Ramadan. Il est mentionné dans le Muwatta de Malick Ibn Anas que celui-ci dit à propos du jeûne de six jours après la fin du Ramadan qu'il n'avait vu aucun uléma le faire et qu'il n'avait reçu aucune information des ancêtres pieux à ce sujet et que les ulémas (de son temps) le réprouvaient et craignaient qu'il ne fût une innovation aboutissant à l'intégration dans le Ramadan d'un jeûne qui n'en fait pas partie. Ces propos sont cités dans al-Muwatta, n° 228, première partie.

### La réponse détaillée

Il a été rapporté de façon sûre d'après Abou Ayyoub que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Quiconque jeûne le Ramadan et y ajoute six jours de Shawwal est comme celui qui a jeûné tout le temps** » (rapporté par Ahmad, 5/417 et par Mouslim, 2/822 et par Abou Dawoud, 2433 et par at-Tirmidhi, 1164).

Voilà un hadith authentique qui indique que la Sunna enseigne le jeûne des six jours de Shawwal. Un groupe d'ulémas comprenant Chafii, Ahmad et d'autres imams l'ont appliqué. Dès lors, il n'est pas juste d'opposer au hadith l'opinion d'autres ulémas qui réprouvent ce jeûne par crainte que les ignorants finissent par croire qu'il fait partie du Ramadan ou le prennent pour une obligation.

Le fait de dire qu'on ne le sait pas pratiquer par les anciens n'est pas opposable à une Sunna authentique. Celui qui sait l'emporte sur celui qui ne sait pas.

Allah est le garant de l'assistance.